

# DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE

Solidarités  
Autonomie  
Pilotage des Etablissements et Services

Alain DUBUIS-PELLIZZARI  
BP 737  
07007 Privas Cedex  
adubuispellizzari@ardeche.fr

## ARRÊTÉ n°2023-169

**Portant abrogation de l'autorisation de création d'une petite unité de vie (PUV) d'une capacité de 20 places à Tournon-sur-Rhône**

**LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,**

**Vu** le code de l'action sociale et des familles, livre troisième, titre premier (établissements et services soumis à autorisation) ;

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015, relative à l'adaptation de la société au vieillissement ;

**Vu** la délibération du Conseil Départemental en date du 16/12/2019 relative au Schéma Départemental des Solidarités 2020-2024 ;

**Vu** l'arrêté départemental du 23 mars 2010 portant autorisation de création d'une petite unité de vie (PUV) de 20 places à Tournon ;

Considérant que l'arrêté de création n'a jamais été suivi d'effet et qu'aucun établissement médico-social n'a de ce fait été exploité en la forme de PUV ;

## ARRETE

**Article 1 :** L'autorisation visée à l'article L.313-1 du code de l'action sociale et des familles accordée, par arrêté départemental du 23 mars 2010, à la SARL « Les Opalines Tournon » devenue SAS « La Maison Tournonnaise » au 1<sup>er</sup> mars 2022, d'une capacité de 20 places, située à Tournon-sur-Rhône, est abrogée.

**Article 2 :** Le présent arrêté est susceptible d'être contesté dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le recours peut être déposé :

- soit, contre récépissé ou transmis en LRAR à l'adresse suivante : Tribunal Administratif de Lyon - Palais des juridictions administratives -184, rue Duguesclin, - 69433 Lyon Cedex 03
- soit, par voie dématérialisée sur le site [telerecours.fr](http://telerecours.fr)

**Article 3 :** La Directrice Générale des Services, la Directrice de la SAS « La Maison Tournonnaise » sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté dont la publication sera assurée par voie dématérialisée sur le site internet du Département de l'Ardèche.

Fait à Privas le **27 MARS 2023**

Le Président du Conseil Départemental



Reçu à la Préfecture le 27/03/2023  
Affiché en l'Hôtel du département le  
Identifiant de télétransmission : 206 746